



## Repas présence obligatoire

Par **Valou1428**, le **11/03/2023** à **13:47**

Bonjour,

Mon employeur organise une assemblée générale dont la présence est obligatoire toute la journée. Un repas style apéro-dinatoire est offert par la direction et dure 1h30. Est ce que l'employeur a le droit de nous obliger à rester le temps de ce repas ?

Merci pour votre réponse.

Valérie M.

Par **AlainD67**, le **12/03/2023** à **14:24**

Bonjour,

Si l'employeur estime que c'est du temps de travail il peut vous obliger à rester mais il faudra bien sur payer ce temps comme du temps de travail.